



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 23 mai 2022

Au Conseil communal de la commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande de crédit pour l'agrandissement du bureau communal à Poliez-le-Grand

N° 12/2022 – séance du 20 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Ce préavis a pour objet une demande de crédit pour l'agrandissement du bureau communal.

Le greffe municipal et le contrôle des habitants (CH) sont installés dans l'ancienne laiterie de Poliez-le-Grand depuis 2011. Ces dernières années, la charge de travail administratif n'a fait qu'augmenter pour ces deux services, le nombre d'habitants étant passé de 1'500 en 2011 à 1'900 environ à ce jour (+26%). Des locaux mieux adaptés s'avèrent indispensables.

2. JUSTIFICATION

Actuellement, le greffe et le CH partagent un bureau de 27 m². Ces locaux sont devenus trop exigus. La taille du CH est suffisante pour le service apporté à la population, quant au greffe, il nécessite plus d'espace pour accomplir ses tâches et traiter les demandes des citoyens en toute confidentialité.

A l'heure actuelle, le greffe n'a pas la possibilité de recevoir dans ses propres locaux. Les secrétaires doivent se déplacer en salle de municipalité, qui est parfois elle-même déjà occupée, et ne peuvent plus garantir une réception téléphonique adéquate. Le travail avec les municipaux devient également difficile du fait du manque d'espace pour traiter les dossiers en cours.

Ce projet de transformation des locaux a pour objectif d'agrandir le bureau du greffe et du CH en intégrant le couvert extérieur dans la surface existante. Cela permettrait de redimensionner les surfaces utiles et d'offrir davantage de place au greffe. Ce nouvel espace créé en intégrant le porche servirait de nouvelle salle d'attente ; la salle d'attente actuelle récupérée côté CH permettrait de créer une loge pour des entretiens avec nos citoyens ainsi qu'une collaboration facilitée avec les municipaux.

Un point important pour le futur : si ce bureau devait à nouveau être mis en location, cette surface supplémentaire permettrait à la commune d'obtenir un meilleur rendement locatif.

3. COÛTS

La présente demande de crédit comprend les coûts de planification, le suivi de chantier, les travaux et la réception des locaux.

Récapitulation des frais et honoraires

CFC 291, Architecte	CHF	30'000.-
CFC 225, Etanchéité	CHF	2'700.-
CFC 211, Maçonnerie	CHF	18'200.-
CFC 230, Electricité	CHF	19'200.-
CFC 240/250, Chauffage et sanitaire	CHF	4'700.-
CFC 271/285, Platerie/peinture	CHF	16'450.-
CFC 272, Serrurerie	CHF	14'750.-
CFC 273, Menuiserie	CHF	36'500.-
CFC 281, Revêtement de sol	CHF	7'250.-
CFC 283, Faux plafond	CHF	6'350.-
Installation provisoire (container bureau)	CHF	4'000.-
Autorisation cantonale et assurance	CHF	2'800.-
Divers et imprévus 10% s/positions CFC	CHF	15'600.-
Total des coûts TTC	<u>CHF</u>	<u>178'500.-</u>

4. PLANNING

Ces travaux sont planifiés comme suit :

- Préavis municipal de demande de crédit 20 juin 2022
- Installation provisoire des bureaux juillet 2022
- Début des travaux mi-juillet 2022
- Fin des travaux octobre 2022
- Ouverture des nouveaux locaux novembre 2022

Ce planning a été établi en début d'année. Au vu des délais de livraison actuels, il est possible que le projet soit victime d'un allongement de délai.

5. CONCLUSION

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 12/2022 de la Municipalité du 23 mai 2022,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

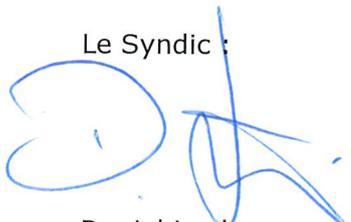
DECIDE :

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 178'500.- ;
3. **de financer** cet investissement par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché ;
4. **d'amortir** l'investissement net de CHF 178'500.- sur une durée de 5 ans à raison de CHF 35'700.- par an dès le budget 2023 par le compte 351.331.01.

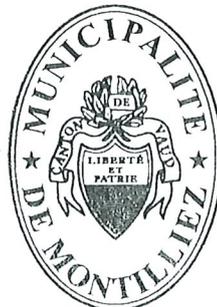
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022

Au nom de la Municipalité :

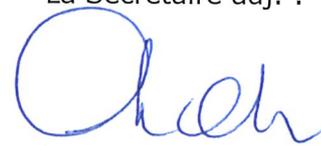
Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire adj. :



Catherine Reinhard

Délégué municipal : Lionel Panchaud